



Le don planifié

Assurez l'avenir de ce qui vous tient à cœur

En offrant un don planifié au FTA, vous favorisez la pérennité d'un événement international d'exception.

Qu'est ce qu'un don planifié ?

Découvrez les perspectives que vous offrent les dons planifiés, une approche philanthropique liée à votre stratégie financière et successorale.

Sous forme de don testamentaire ou de don d'assurance-vie, assurez la pérennité d'une cause qui vous tient à cœur après votre décès, tout en allégeant la charge fiscale de votre succession.

Les dons planifiés destinés au FTA sont investis dans un fonds de dotation dédié à la création en danse et en théâtre et géré par la Fondation du Grand Montréal.

PRENONS RENDEZ-VOUS

Vous souhaitez en savoir davantage ?

Aya Mcheimeche

Responsable de la philanthropie et des partenariats.

514 842-0704, poste 32

aya.mcheimeche@fta.ca

Le Festival TransAmériques c'est

- Le plus important festival de danse et de théâtre contemporains en Amérique du Nord, réputé à l'échelle internationale ;
- Le meilleur de la création locale et internationale dans les arts vivants ;
- Plus de 40 000 festivalier·ère·s à chaque édition ;
- Plus de 20 spectacles et près d'une centaine de représentations, un Quartier général vibrant d'une cinquantaine d'activités pour toutes et tous, ateliers, débats, conférences, fêtes, parcours pour les étudiants et jeunes professionnel·le·s ;
- Une importante plateforme d'exportation pour la création québécoise ;
- L'audace, l'inédit, l'inclassable, la surprise... pendant 16 jours de festivités printanières ;
- Un rendez-vous incontournable pour les amoureux·ses des arts de la scène.

Le don testamentaire

Un don testamentaire vous permet de soutenir une cause, de planifier votre héritage et d'alléger les frais de succession.

LE LEGS PARTICULIER

Léguiez un montant précis ou un pourcentage de votre succession au Festival.

LE LEGS RÉSIDUEL

Offrez le résiduel de votre patrimoine, après paiement des legs particuliers que vous avez prévus.

LE LEGS UNIVERSEL

Faites du FTA l'unique bénéficiaire de votre héritage.

AVANTAGES

- Votre testament est révocable et modifiable à tout moment.
- Votre succession recevra un reçu fiscal de la valeur de votre don.
- Conservez la jouissance et la gestion de votre patrimoine jusqu'à votre décès.

Prenez rendez-vous avec votre notaire pour mettre à jour vos documents et ajouter la clause correspondante à votre testament.

Le don d'assurance-vie

Un don d'assurance-vie vous permet de léguer un héritage conséquent sans engager de frais importants.

LE FTA COMME BÉNÉFICIAIRE

Léguiez une partie ou la totalité de votre police au FTA.

ACHAT D'UNE NOUVELLE POLICE

Contractez une nouvelle police dont le Festival est nommée propriétaire et bénéficiaire.

CESSION D'UNE POLICE EXISTANTE

Cédez la propriété d'une police que vous détenez et nommez le Festival comme bénéficiaire.

AVANTAGES

- Recevez annuellement un reçu fiscal pour la valeur des primes payées.
- À la cession de la police, obtenez un reçu fiscal immédiat correspondant à sa valeur marchande.
- Réduisez l'impôt à payer par votre succession
- Bénéficiez d'un levier philanthropique considérable.

Consultez votre assureur pour explorer les différentes possibilités et n'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un accompagnement personnalisé.

Tout donner et recevoir en retour

En offrant un don planifié ou un don important, rejoignez le cercle privilégié de nos grand-e-s donateur-ric-e-s et bénéficiez :

- D'une rencontre exclusive avec la codirection artistique à l'automne ;
- D'une invitation au dévoilement de la programmation au printemps ;
- D'une mention de reconnaissance sur le site internet et dans le programme officiel ;
- D'un accès à une prévente exclusive des billets de spectacles ;
- De deux invitations au cocktail d'ouverture.

CRÉEZ DE L'ABONDANCE !

Merci de considérer ces options de dons qui laisseront une empreinte significative dans le monde de l'art et la culture québécoise et canadienne.

**Quelle que soit la valeur de votre patrimoine, le don planifié est à votre portée !
Discutez-en avec un professionnel et contactez-nous en toute confidentialité.**